

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 601 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e) ;

Vu l'avis du Conseil du 9e arrondissement, en date du 13 mars 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

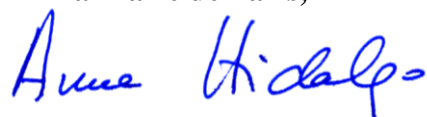
Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Constantin Guys 80, rue de Provence (9e).

Article 2 : Le texte de la plaque est : «Ici habita Constantin Guys 1802-1892 Par ses dessins, il croqua la vie des parisiens».

Article 3 : La dépense correspondante, estimée à 1 500 euros, sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2017, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 17V00149 DAC.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO